

Destinataires : Direction des services techniques

Expéditeurs : Lianne Roy, conseillère en soins infirmiers –prévention et contrôle des infections – Suroît
Annie Marceau, responsable prévention et contrôle des infections -Jardins Roussillon

Date : 2019-07-12

Secteur ciblé : ☒ CISSS de la Montérégie-Ouest ☐ Jardins-Roussillon ☐ Suroît
☐ Haut Saint-Laurent ☐ Vaudreuil-Soulanges

Objet : Recommandation concernant la technique de sablage

Mise en contexte

- Les travaux de construction, de rénovation et d'entretien exécutés dans les installations du Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest comportent des risques d'infections notamment pour les usagers, le personnel et les visiteurs. Ces risques sont principalement liés aux particules de poussière en suspension dans l'air libérées lors de ces travaux. Ces poussières peuvent contenir des microorganismes pouvant provoquer des infections (ex. : l'aspergillose et la légionellose) et dans certains cas pouvant aller jusqu'au décès. Des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) doivent être mises en place afin d'assurer la sécurité des usagers, du personnel et des visiteurs. Le sablage fait partie des activités de construction qui produisent de la poussière et ainsi des mesures préventives sont requises afin de protéger la clientèle et les travailleurs de la santé.
- La norme CSA Z317.13-17 (prévention et contrôle des infections lors des travaux de construction, rénovation) classe le sablage dans les travaux de type B. Ainsi, pour la clientèle impliquée dans la majeure partie des travaux dans les installations du réseau de la santé, des mesures préventives III (cloisonnement et pression négative) et parfois même des mesures IV (selon la clientèle) sont requises peu importe l'étendue de la zone à sabler et les mesures de contrôle de poussière à la source utilisées. La direction des services techniques (DST) a réalisé une démonstration de trois techniques de sablage : sablage traditionnel, sablage à l'eau et sablage avec aspiration à la source. La démonstration de la DST aux membres du service de PCI a démontré que le sablage à l'eau, produit peu de poussière.

Compte tenu que

- La technique de sablage à l'eau produit peu de poussière;
- La consultation d'une formatrice de la norme CSA, précise que pour son établissement, étant donné les informations énumérées dans la mise en contexte, les travaux de sablage à l'eau sont classés dans une catégorie inférieure au type B, soit le type A. Toutefois cette adaptation des mesures n'a lieu que si le projet ciblé inclut uniquement de petites surfaces et est aussi toujours précédé d'une évaluation du risque lors de la présentation de chaque projet.

Recommandations

Afin d'utiliser le sablage à l'eau :

- Le chargé de projet ou le responsable du projet doit compléter la grille d'analyse des mesures de prévention avant chaque projet et la soumettre au Service de prévention et contrôle des infections. L'adaptation du classement du type de travaux pour le sablage pourrait être réalisée lorsque la condition suivante est respectée :
 - De petites surfaces à sabler.
- Suite à une analyse du risque, le service de PCI acceptera ou refusera la demande de diminution du type de travaux (passer du type B au type A). Dans les situations suivantes un refus pourrait être émis :
 - Travaux réalisés dans un endroit critique (groupe 4);
 - Grandes surfaces à travailler.
- De plus, la cessation de la technique sera recommandée si le décompte de particules aéroportées démontre qu'il y a une augmentation de la quantité des particules produites pendant la technique.

Références

Association Canadienne de normalisation. *Lutte contre l'infection pendant les travaux de construction, rénovation et d'entretien dans les établissements de santé, norme Z317.13-17. 2017, 157 p.*

Consultation d'un pair : Mme Nathalie Audy, conseillère PCI à l'Hôpital Ste-Justine et formatrice pour le Cégep St-Laurent de la norme CSA, le 2018-12-17.

Personnes consultées

Isabelle Laperrière, Adjointe au directeur – prévention et contrôle des infections

Gabriel Cragolini, Responsable prévention et contrôle des infections – VS

Martha Florez, Chantal Belisle, Joanie Carrier, Carolyne Émard, Conseillères à la prévention et contrôle des infections